

régime de ces accords. Sauf la province de Québec, il n'y en a pas d'autres, que je sache, qui ait soumis un plan de nature à modifier les accords en vigueur relativement à l'assistance que leur fournit le gouvernement fédéral. Les accords en vigueur seront continués jusqu'à la fin de l'année financière. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'inviter la plupart des provinces à ouvrir des négociations avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir l'aide qu'elles jugent nécessaire pour terminer l'année financière. Quoi qu'il en soit, avant la fin de l'année financière, il n'y a pas le moindre doute que des communications seront échangées entre les provinces et le gouvernement fédéral en vue de déterminer jusqu'à quel point les provinces sont en mesure de faire face à leurs responsabilités, et jusqu'à quel point elles ont besoin de l'appui du Dominion. Du moment que nous saurons à quoi nous en tenir, je suppose que si le gouvernement fédéral doit encore se porter au secours des provinces durant la prochaine année, une législation appropriée sera soumise à la Chambre pour y être discutée et approuvée, si nous jugeons qu'il y a nécessité de le faire.

L'hon. M. ELLIOTT: Je remercie infiniment le ministre de son explication, mais elle ne nous avance guère. Telle que je comprends la situation,—et je veux voir si j'en ai une juste idée—à l'exception de la province de Québec, aucune des neuf provinces n'a fait savoir au gouvernement fédéral quels seront leurs besoins pour l'année qui va commencer dans six semaines. Si j'ai également bien saisi ce qu'a dit le ministre, lui-même et ses collègues ne savent pas actuellement s'il faudra donner autant de secours l'an prochain que cette année ou s'il n'en faudra pas du tout. Est-ce bien ce que le ministre a voulu dire?

L'hon. M. GORDON: Il y a eu échange de correspondance entre le gouvernement fédéral et les provinces, surtout en ce qui concerne la façon d'exécuter les accords actuels, mais les provinces n'ont adressé aucune demande, ni soumis aucun programme relativement à ce dont elles auront besoin, une fois le présent exercice financier terminé. Il est certain qu'il faudra s'aboucher avec elles.

L'hon. M. ELLIOTT: Dois-je comprendre que les provinces sont satisfaites de la façon dont le gouvernement fédéral a exécuté l'accord pour l'année courante?

L'hon. M. GORDON: D'une façon générale, oui.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Le ministre veut-il dire que le Gouvernement va baser son programme entièrement sur les de-

mandes qu'il recevra des divers gouvernements provinciaux pour la prochaine année financière?

L'hon. M. GORDON: Oui, en grande partie.

M. MERCIER (Saint-Henri): Le ministre nous a dit, il y a un instant, que toutes les provinces, sauf celle de Québec, sont satisfaites de l'accord. Combien le Gouvernement paie-t-il par mois à la province de Québec en ce moment?

L'hon. M. GORDON: Je dois dire que je ne m'attendais pas à ce que ces questions me fussent posées au cours de la discussion de cet article, mais j'y répondrai le mieux que je pourrai et lorsque le sujet même ou le projet de loi seront soumis à la Chambre, j'entrerai un peu plus dans les détails. D'après les accords actuels, le gouvernement fédéral paie à la province de Québec une somme globale par mois comme subvention et cela sans autre restriction que l'obligation de la consacrer au secours de ceux qui sont dans la misère et qui ont besoin de secours directs ou autres.

M. CASGRAIN: Combien?

L'hon. M. GORDON: Pour les mois d'août et de septembre le montant provisoire était de \$600,000 par mois; pour le reste de l'année financière, si je m'en souviens bien, le montant représentait \$500,000 par mois. Cette somme globale est donnée comme subvention à la province sans aucune restriction. On la laisse absolument libre d'en disposer comme elle veut, c'est-à-dire de l'appliquer là où le besoin de secours se fait le plus sentir. La seule restriction est que la somme doit être consacrée à secourir ceux qui sont dans la misère et qui ont besoin de secours directs ou autres.

M. MERCIER (Saint-Henri): Le ministre a déclaré que la province de Québec n'est pas satisfaite de cette subvention. A-t-il reçu quelque contre-proposition, pour d'autres montants, des autorités provinciales?

L'hon. M. GORDON: Le Gouvernement a reçu par mon intermédiaire une offre du premier ministre de la province de Québec à l'effet de charger la province et le Dominion, pour sa province, du fardeau total des secours directs. Une question paraissait au Feuilleton il y a quelques jours, et la réponse a été donnée. Puis le député de Laprairie-Napierville (M. Dupuis), si j'ai bonne mémoire, a repris la question en demandant de déposer la correspondance à ce sujet. Cette correspondance a été déposée; je ne l'ai pas devant moi en ce moment, mais je lirai volontiers, quand ces crédits seront étudiés, la correspondance échangée, pour que les membres du